



DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA MOSELLE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE au poste de Responsable de l'arbitrage

(Date limite d'envoi : 10 aout 2026)

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Licence FFKDA n° _____

Nom du club où vous êtes inscrits : _____

Fonctions que vous avez déjà occupées au niveau :

Club : _____

Département : _____

Ligue :

National : _____

International : _____

Avez-vous fait l'objet d'une condamnation judiciaire entraînant l'inéligibilité ? _____

Certifié sincère et véritable, le (date) : _____

Signature du candidat.

Ce **formulaire**, correctement rempli et signé, ainsi que **la lettre de motivation** doivent être **adressés** par courriel à mosellekarate@gmail.com

L'absence de tout document ainsi que toute réponse reconnue inexacte ou incomplète, pourront entrainer le rejet de la candidature.

Rôles et missions

Le responsable départemental de l'arbitrage est licencié à la fédération. Il est au minimum arbitre de ligue. Il accomplit ses missions en liaison avec le DTD. En conformité avec la réglementation de l'arbitrage :

- Il organise les sessions départementales de formation et d'examen d'arbitrage ;**
- Il compose le jury de chaque session et en assure la coordination ;**
- Il transmet dans les meilleurs délais, les résultats au DTD et en informe le président du comité départemental ;**
- Il veille à l'actualisation des connaissances des arbitres déjà diplômés ;**
- Il choisit les juges et arbitres pour les compétitions départementales ;**
- Il organise l'arbitrage lors des manifestations départementales, en veillant à la sécurité des compétiteurs, dans le respect des règlements en vigueur.**

Il émet un avis sur la liste des arbitres départementaux susceptibles d'être promus au niveau régional. Sur convocation du responsable régional de l'arbitrage, il participe à toute réunion, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant l'arbitrage.